

Patrick Devedjian serre la ceinture des Altoséquanais mais dépense 300 000 euros pour des bonzaïs !

Pour Patrick Devedjian, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, l'heure est aux économies, il fait la chasse à toute dépense superflue (aide aux associations de solidarité, aux sports...), et pourtant le voilà soudainement pris d'une irrésistible pulsion en autorisant, avec l'aval de sa majorité de droite toujours prompte à conseiller à l'Etat de réduire la dépense publique, l'achat de la collection de bonsaïs de Rémy Samson, pour 289 850 € TTC. La collection est composée, entre autres de 12 bonsaïs d'intérieur qui seront présentés au public dans le jardin Albert-Kahn à Boulogne. Les autres pièces seront conservées à l'Arboretum du parc de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry dans une serre froide aménagée à cet effet, dont le coût de réalisation n'a pas été communiqué au Conseil général.

Jean-Marc FEUILLADE

Quand qualité de vie et santé ne sont pas les priorités des élus UMP du Département des Hauts-de-Seine

En janvier 2013, le Conseil général des Hauts-de-Seine, à la demande de son Président Patrick Devedjian (UMP), a supprimé les subventions à AIRPARIF (qualité de l'air) et BRUITPARIF (nuisances sonores) reconduites depuis 1979. Pourtant ces sujets sont toujours d'actualité.

En décembre dernier, le seuil de pollution atmosphérique aux particules liées aux combustions de carburants a été atteint en Ile-de-France plusieurs jours de suite. Le calcul de l'indice CITEAIR est basé sur 3 marqueurs : les oxydes d'azote, les particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) et l'ozone. Or en décembre 2013, 15 jours/31 ce sont les particules en suspension, essentiellement associées au trafic automobile, qui ont été, seules ou combinées aux autres marqueurs, responsables de la dégradation de l'indice. Les **particules PM₁₀** sont de taille inférieure à 10 µm (6 à 8 fois plus petite que l'épaisseur d'un cheveu) et pénètrent dans l'appareil respiratoire et les **particules fines** ou **PM_{2,5}**, inférieures ou égales à 2,5 µm

(comme les bactéries) peuvent se loger dans les ramifications les plus profondes des voies respiratoires (alvéoles).

La pollution atmosphérique a un fort impact sur l'occurrence des maladies environnementales comme les bronchiolites, l'asthme, les bronchites chroniques, les allergies, les maladies cardiovasculaires et les cancers. Les scientifiques du Centre International de la Recherche sur le Cancer (CIRC), rattaché à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont classé les gaz d'échappement de moteurs diesel parmi les "facteurs cancérigènes certains". La pollution influe sur l'espérance de vie en bonne santé qui stagne à 62 ans pour les hommes. Elle affecte surtout les nouveau-nés, les enfants et les personnes âgées en particulier les plus fragiles. Précisons dans le contexte économique actuel que le coût pour la santé de ces nuisances est évalué à 30 milliards d'euros/an.

La réduction de la pollution atmosphérique doit s'inscrire dans une démarche de la politique de la ville globale incluant la santé qui ne doit pas se limiter à la limitation des risques mais doit promouvoir la qualité de vie : urbanisme, logements, transports, vie associative. Cette politique, qui doit s'attacher à s'adapter aux modes de vie, pouvant être coûteuse en investissements, doit veiller à ne pas pénaliser par certaines mesures de restriction non concertées de la circulation les personnes aux revenus les plus faibles et les plus éloignées des zones d'activité, notamment dans le domaine des transports. La démarche de promotion de la santé qui l'accompagne doit permettre de l'étendre aux questions plus sociales telles que la qualité de vie et le droit à la santé pour tous. Enfin en la matière, le développement de la démocratie participative doit permettre aux citoyens par l'acceptabilité et la faisabilité des moyens proposés une meilleure adhésion et contribution à leurs mises en œuvre. Ces moyens doivent être flexibles et modulables pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des technologies.

Jean-Pierre DUFFET

Antony Place publique

N°27 - Janvier 2014

Editorial

En ce début d'année, nous souhaitons à chacun de nos lecteurs santé et bonheur. Cette formule traditionnelle, presque convenue, a toutefois en 2014 une portée particulière : il nous est, cette année, possible de changer les orientations qui gouvernent notre ville et qui impactent notre cadre de vie. Nous souhaitons donc aux Antoniens une cité à vivre : pas seulement à dormir et à circuler en voiture - une ville où les enfants ont des places de crèche, où les classes d'école ne sont pas surchargées, où les équipements sportifs sont adaptés au plus grand nombre, où l'on a envie de sortir le soir, où nos jeunes ont les moyens de rester y habiter, où l'on peut, à pied, flâner ou faire ses courses quotidiennes, où l'on peut dormir la fenêtre ouverte en été... Le voulons-nous? Si nous le voulons, nous le pouvons !

Antony Place Publique



Le Sélect : 18 ans ou presque !

Il y a maintenant 18 ans que le Sélect a été annoncé comme moribond par la municipalité en place. 18 ans après un premier projet avorté qui confiait la gestion du cinéma à un prestataire privé. Lundi 13 janvier 2014, c'est bien l'équipe historique du Sélect qui a ouvert le nouveau complexe de 4 salles.

Cette équipe qui par son intelligence de programmation, sa convivialité, son savoir-faire et son savoir-être, a maintenu un cinéma de qualité sur notre ville. Après l'expérience réussie du cinéma éphémère que l'opposition a arraché de haute lutte face à une majorité hésitante et comptable, l'heure est venue pour le Sélect de vivre une nouvelle expérience, celle d'un multiplexe de quatre salles. Le défi à relever est important, il faudra de l'exigence pour faire vivre ce lieu comme un véritable lieu culturel, un lieu qui divertit et un lieu qui cultive. Ce défi est à la portée des professionnels du Sélect qui ont toujours su répondre aux attentes de leur public.

Le nouveau Sélect est beau, les salles sont chaleureuses et confortables. On a plaisir à regarder des films dans des conditions optimales de confort. La double entrée heureusement maintenue pose le Sélect comme un espace intégré au cœur de notre ville, comme un passage culturel qui peut rayonner, créer des synergies avec les lieux de restauration situés autour de lui et faire vivre notre ville un peu au delà de 19 h 30.

La programmation reste audacieuse et équilibrée. L'offre proposée pour cette reprise est audacieuse tant par la quantité des films proposés que par leur diversité. On perçoit la volonté de maintenir une véritable offre culturelle et familiale.

Reste que le Sélect devra faire face à une forte concurrence des cinémas environnants et au marché du film toujours plus âpre où les diffuseurs imposent fréquemment leurs choix aux salles. La réussite du Sélect tiendra dans sa capacité de résistance au marché. Une seule solution : trouver le bon équilibre qui permettra de conserver le public historique et attirer de nouveaux adeptes afin de pouvoir poursuivre une programmation en toute liberté. C'est alors que l'on pourra affirmer que le choix des quatre salles n'aura pas constitué un risque trop difficile à supporter.

suite page 2

A n'en pas douter les Antoniens répondent présents pour cette ouverture et face à l'affluence il conviendra de régler quelques petits couacs de départ. La gestion de la file d'attente n'est pas au point et une seule caisse de retrait de billet semble clairement insuffisante. Le renforcement de l'équipe apparaît aussi inévitable pour assurer un accueil plus convivial. Cette convivialité indispensable pour ce lieu culturel de proximité ou le contact humain participe au succès. Car c'est aussi de ces échanges entre spectateurs et avec l'équipe dont on a envie. On a envie de parler, d'échanger cinéma, de se rencontrer au Sélect.

Nous voulons croire au succès du Sélect, nous voulons faire confiance à ceux qui ont fait sa réussite depuis toujours. Laissons les agir sereinement en toute liberté, laissons les nous surprendre et le Sélect nous comblera.

Fabien FEUILLADE

Campagne électorale ou communication municipale ?

Le 19 décembre dernier, en ouverture du marché de Noël, la Mairie offrait une réception aux commerçants et artisans antoniens. Ce fut l'occasion pour Jean-Yves Sénant de faire un très long discours (même l'adjointe au commerce, Mme Marlet, souligna la longueur extrême du propos...), discours au cours duquel il brossa le bilan (flatteur selon lui) de son action au profit du commerce local. On suppose qu'il voulait parler des opticiens et audioprothésistes du centre-ville puisque tout le monde voit hélas que les commerces de bouche et les marchands de journaux ont tendance à disparaître des quartiers d'Antony... Il se gargarisa longuement de sa politique en faveur de l'automobile, soulignant à l'envi le fléchage prochain des places disponibles au parking du marché, la construction à venir d'un parking rue Maurice-Labrousse et sa fierté suprême : le rejet des pistes cyclables sur le tronçon central de la RD 920... Ce propos tellement politicien et sans nuance fit dire à un convive "La dernière fois que j'avais assisté à un meeting UMP, c'était en 1974 du temps de Chaban-Delmas...". Mais Chaban ne faisait pas payer ses meetings par la Mairie de Bordeaux...



Ecole maternelle André-Chénier : l'imprévision provoque le mécontentement des parents d'élèves

Les parents d'élèves et leurs associations de l'école maternelle André Chénier, accompagnés par les élus de l'opposition municipale, avaient manifesté dès le mois d'octobre (ci-dessous la photo publiée dans le Parisien) leur mécontentement dans les rues d'Antony pour se rendre en délégation en mairie puis auprès de l'inspection d'académie pour protester contre les mauvaises conditions d'accueil des enfants. Ils dénonçaient en effet la surcharge des classes qui reçoivent plus de 29 élèves dans cette école et demandaient l'ouverture d'une classe supplémentaire. Situation particulièrement difficile due en grande partie à la non-anticipation de la mairie qui ne s'est pas suffisamment coordonnée avec Antony-Habitat sur les effets induits par la mise en location des nouveaux logements dans le quartier des Bas-Graviers et à la position de l'académie qui s'en tient à un raisonnement comptable et reste figée sur une norme de 30 élèves par classe pour en ouvrir une supplémentaire. En décembre, le maire adjoint à l'éducation, Jean-Yves Le Bourhis, annonçait qu'il espérait la nomination d'un enseignant supplémentaire à la rentrée de janvier mais sans ouverture de classe...

Bruno EDOUARD

La municipalité supprime des logements pour améliorer ses indicateurs !

Les données concernant l'habitat dans notre ville ont été publiées dans le rapport annuel édité par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRILH)*. Ce sont les données officielles qui servent à établir, entre autres, le taux de logements sociaux par rapport à l'ensemble des résidences principales, taux qui selon la loi en vigueur doit être égal ou supérieur à 20% à ce jour puis d'au moins 25% d'ici 2024. A priori, voilà donc des chiffres officiels qui ne sauraient être mis en cause. Et pourtant bien malin serait celui qui pourrait prétendre à leur véracité tant ils sont, pour n'importe quel quidam quelque peu attentif, irréalistes ! Qui, en effet, pourrait oser prétendre qu'il y a moins de logements privés à Antony ?

| Année | Résidences principales | Logements privés | Logements sociaux | Taux de logements sociaux |
|-------|------------------------|------------------|-------------------|---------------------------|
| 2010 | 24 863 | 20 117 | 4 746 | 19,09 % |
| 2011 | 25 010 | 20 218 | 4 792 | 19,16 % |
| 2012 | 25 267 | 20 074 | 5 193 | 20,55 % |

Cela supposerait que Foncia, Cogedim et les autres promoteurs aient soudainement déserté notre ville alors que chacun a pu constater qu'ici et là, un peu partout, fleurissent résidences, Sophia, Patricia et autre Appolonia... Qui pourrait croire notamment parmi les 2000 demandeurs que plusieurs centaines de logements sociaux aient été livrés entre 2010 et 2012... D'évidence ces données sont erronées... Il n'est d'ailleurs que de reprendre l'examen de ce rapport pour constater qu'il n'est question que de 210 logements sociaux réalisés entre les 1er janvier 2010 et 2012, encore doit-on souligner qu'il s'agit de la reconstruction des logements détruits au début des années 2000 dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du Noyer-Doré au Grand-Ensemble et qu'au 1er janvier 2012 ces logements étaient encore en cours de construction (ils n'ont été livrés que fin 2012 pour le parc de Tourvoie et courant 2013 pour les Bas-Graviers). Ce sont pourtant ces données sur lesquelles s'appuie désormais la municipalité pour affirmer conduire une politique dynamique en faveur du logement social. En premier lieu, la maire adjointe à l'urbanisme se défait sur l'Etat quant à la véracité des données ; par contre elle ne nie pas, interpellé par Jean-Marc Feuillade en séance du conseil d'administration d'Antony Habitat, que la démolition d'environ 500 chambres d'étudiants à la Résidence universitaire d'Antony (RUA) pourrait avoir contribué à la baisse du nombre de logements privés, ces chambres n'étant pas prises en compte dans le calcul du ratio de la loi SRU... ce qui mathématiquement fait monter le pourcentage des logements sociaux ! Elle confirme même que le fait de transformer dans les prochaines années les chambres subsistant aujourd'hui à la RUA en appartements étudiants (entrant alors dans le calcul du ratio) pourrait permettre à la municipalité d'atteindre les 25 % de logements sociaux sans même avoir besoin d'en construire ailleurs ! Ainsi, en supprimant des centaines de logements étudiants, la mairie avec l'aide de la communauté d'agglomération, en reconditionnant ceux restant en appartements, parviendrait à atteindre l'obligation de 25% de logements sociaux dans notre ville. Objectif atteint sans pratiquement avoir construit de logements sociaux pour les familles demandeuses ! Pour Madame Devedjian, la mixité sociale c'est d'abord et avant tout le moins de logements sociaux possible dans notre ville !

Jean Marc FEUILLADE